



09 27 048



Le Comité Départemental de tir à l'arc de l'Eure et les Francs Archers de Saint-Sébastien-de-Morsent



**Vous accueillerons au gymnase Pierre Janvier
Le Dimanche 29 Janvier 2023
Rue du Sentier, Saint Sébastien de Morsent
(GPS : X : 49° 18' 33.93 et Y : 1° 36' 47.28)**

**Pour le Championnat de l'Eure de tir en salle individuel Jeunes
2 X 18 m , arc classique, arc nu, et arc à poulies (49 places)**

Sélectif ouvert pour les championnats de : Normandie, France

Horaires des tirs

	Catégories	Ouverture du Greffe Inspection du matériel	Echauffement sur cibles	Tir de qualification Rythme AB/CD
Dimanche 29	Arc Classique U11 (P) U13 (B) U15 (M) U18 (C) U21 (J)	8h15 - 9h15	9h15 - 9h55	10h00
	Arc à Poulie U18 / U21	Duels → 1 heure environ après la fin des tirs de qualification		
	Arc Nu Scratch Jeune U15 / U18	Cérémonie des Podiums A l'issue du tir de qualification pour les catégories comportant moins de 4 archers Après les duels (vers 17h00) pour les autres catégories		

Blasons

Arc classique	U11 (P)	Blason traditionnel de 80
Arc classique	U13 (B) / U15 (M)	Tri-spots verticaux de 60
Arc classique	U18 (C) / U21 (J)	Tri-spots verticaux de 40
Arc à poulies	U18 (C) / U21 (J)	Tri-spots verticaux de 40
Arc nu	U13 (B) / U15 (M)	Tri-spots verticaux de 60

Arbitre responsable : Jean-Marie Bavent

Seuls les archers ayant effectués au moins trois concours sélectifs sur la saison en cours à la date du 16 janvier 2023 pourront être classés. Les catégories comportant moins de 4 archers seront classées sur le résultat du tir de qualification. Pour ces catégories, cérémonie des podiums immédiatement après le tir de classement. Pour les phases finales, une volée d'essai sera tirée avant le premier tour.

Récompenses : Aux trois premiers de chaque catégories

Inscriptions : toutes catégories : 8 € - Pas de quota : 48 Places maximum
Règlement à établir à l'ordre de « Saint Sébastien Sport Tir à l'Arc » et à adresser à :
Mr Patrick Rogron, 21, Rue Nicolas Poussin, 27180 Saint Sébastien de Morsent
Adresse mail : francsarchers27180@gmail.com
Limite des inscriptions : 20 janvier 2023

Information :

Licence et certificat médical selon la réglementation FFTA exigée au greffe.
Tenue conforme au règlement et chaussures de sport obligatoire

RESTAURATION : sandwichs, gâteaux, boissons

